

## Laval théologique et philosophique



### BEAUCHAMP, André, *Introduction à l'éthique de l'environnement*

Dany Rondeau

Volume 51, numéro 2, juin 1995

Hegel aujourd'hui

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/400927ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/400927ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (imprimé)

1703-8804 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Rondeau, D. (1995). Compte rendu de [BEAUCHAMP, André, *Introduction à l'éthique de l'environnement*]. *Laval théologique et philosophique*, 51(2), 466–468. <https://doi.org/10.7202/400927ar>

éléments de base d'une finitude originaire et d'un devenir historique. Le quatrième chapitre vise précisément à dégager certaines voies d'accès à cette finitude considérée originairement et à ce devenir considéré historiquement. La question de l'individuel au XIII<sup>e</sup> siècle, le problème du retour kantien aux fondements de la métaphysique et l'étude de certaines attitudes existentielles (l'amour, la liberté et la matérialité) sont successivement abordés. Une fois dégagées les deux structures (l'une métaphysique et l'autre historique, existentielle) articulées conjointement par Rahner, l'A. propose la figure de l'asymptote comme clé de lecture de l'œuvre rahnéenne. Les chapitres suivants prolongent ces réflexions, en s'appuyant notamment sur les deux schémas (métaphysique et historique) qu'il a été possible de découvrir dans l'œuvre de Rahner. La voie vers une finitude originaire et un devenir historique est dégagée par le biais d'une analyse des thèmes de l'origine, du rapport et du but de la matière et de l'esprit et par la biais d'une analyse de l'évolution et de l'accomplissement de la matière.

Les bases de la finitude originaire et du devenir historique étant clairement mises en lumière, les questions liées au « devenir-humain » de Dieu peuvent maintenant être posées. Le septième chapitre est spécifiquement consacré à ce problème. On se demande si ce « devenir » ne serait pas finalement « le doublet d'un devenir téléologique répondant à la négativisation de la finitude humaine et mondaine par la métaphysique traditionnelle » (p. 42) ? Après avoir reconnu que cette question du devenir-humain de Dieu chez Rahner est moins simple qu'un premier examen le laisse croire, l'A. se risque à résumer ainsi la position du théologien allemand : « Rahner place au sein d'une vision évolutive du monde, mise en lumière comme rencontre de *deux transcendances* et de *deux immanences*, un devenir-humain de Dieu s'annonçant comme rencontre de *deux devenirs* (le devenir-humain de Dieu advient dans l'histoire humaine elle-même en devenir) et ce, sous la modalité de *deux libertés* : la divine et l'humaine » (p. 501-502).

La Faculté de théologie de l'Université de Montréal a déjà reconnu la valeur du travail de Jacynthe Tremblay en lui décernant le Prix du Centenaire. Nous ne pouvons, à notre tour, que souligner la qualité exceptionnelle de cette étude et en recommander la lecture à tous ceux et

celles qui s'intéressent à la théologie de Karl Rahner.

François NAULT  
Université Laval

André BEAUCHAMP, **Introduction à l'éthique de l'environnement**. Coll. « Interpellations ». Montréal, Éditions Paulines, 1993, 222 pages.

Ce livre a le mérite d'exposer clairement et simplement l'ensemble de la problématique environnementale, ainsi que les débats qu'elle suscite, de relever les sources théoriques qui alimentent ces débats, de situer historiquement cette problématique, et d'utiliser des exemples concrets pour illustrer son propos. Quoiqu'il ait déjà abordé dans des écrits antérieurs la question environnementale, André Beauchamp propose « une réflexion encore exploratoire, provisoire, qui incite à penser et ne prétend pas clore un débat essentiel appelé à des développements considérables » (p. 7). Pour un lecteur initié, ce manque de développement constitue toutefois l'aspect le plus décevant du livre : nous sommes en présence d'un ouvrage d'introduction générale et non d'un ouvrage spécialisé.

Le livre compte sept chapitres et un épilogue. Les aspects plus théoriques d'une éthique de l'environnement sont exposés dans les chapitres deux à six, alors que le chapitre sept veut montrer les dimensions religieuses ou mythiques, parfois mystificatrices, de certaines approches du mouvement écologiste.

Dans les chapitres deux et trois, Beauchamp analyse les points de départ valables d'une éthique de l'environnement et s'interroge, d'un point de vue environnemental, sur la nature des changements prioritaires à apporter dans les comportements individuels et collectifs. Quoiqu'il s'agisse d'une discussion qui ne fait qu'effleurer des thèmes propres à la réflexion philosophique, ces chapitres sont, du point de vue d'une introduction théorique, sans doute les plus intéressants de l'ouvrage. L'auteur rappelle en effet que la pensée moderne, en instituant une rupture entre l'être humain et la nature et en substituant à l'ancien rapport un rapport instrumental, a favorisé le développement d'une éthique utilitariste exclusivement anthropocentrique. Constatant que cette éthique a conduit à une crise écologique, Beauchamp cherche de manière cri-

tique dans les divers courants de l'écologie la possibilité d'un nouveau point de départ. Pour ce faire, il aborde cinq problématiques récurrentes de l'écologie profonde — le mouvement des droits des animaux, la question de la valeur intrinsèque de la nature, le biocentrisme, l'écoféminisme, et la libération de la nature — à partir desquelles il développera deux thèmes principaux : le rapport être humain/nature et le statut de la nature sous l'angle des droits et des valeurs.

Ces cinq approches non anthropocentriques conçoivent le rapport de l'être humain et de la nature comme un rapport de continuité et ont tendance à nier toute rupture. Ainsi le mouvement des droits des animaux reconnaît un statut ontologique commun aux humains et aux animaux supérieurs qui s'étendrait à toute vie animale. Un des comportements qui en découlent est non seulement le végétarisme, mais le végétalisme, c'est-à-dire l'interdiction d'absorber tout produit d'origine animale incluant les antibiotiques. Pour le biocentrisme, toutes les vies se valent, qu'elles soient humaines, animales ou végétales. Dans cette perspective holistique, la valeur d'un individu est inversement proportionnelle au nombre d'individus qui forment la population de son espèce. L'approche de l'écoféminisme, quant à elle, appuie son argumentation sur l'essence féminine de la nature comme source de vie et sur le sort analogue que subissent autant la nature que la femme, soumises à la même domination et à la même violence du mâle. Pour d'autres, la libération de la nature et la reconnaissance de ses droits inhérents constituent « l'accomplissement d'un processus commencé lors de batailles menées au sein de la société humaine et qu'il faut mener maintenant à leur achèvement dans la nature » (p. 38).

Beauchamp rejette cette quasi-fusion entre l'être humain et la nature que mettent de l'avant les tendances de l'écologie profonde. Pour lui la rupture existe. Elle se manifeste par le passage de la nature à la culture, mais un passage dialectique au sens hégélien du terme. On peut tenter d'atténuer cette rupture, mais non de la nier. Il y a une différence qualitative qui sépare l'être humain de la nature. « On peut nommer la spécificité humaine par des mots différents : culture, liberté, histoire, responsabilité, institutions politiques et sociales diverses, éthique et esthétique. Aristote disait pour désigner l'être humain : animal raisonnable. La religion évoque

souvent une dualité corps-âme, être charnel et esprit. Conscience de la mort, conscience du temps, mémoire personnelle et collective, aspiration à la transcendance (et parfois à l'immortalité), tout cela suggère une distinction d'ordre qualitatif entre la nature et nous » (p. 41).

Quant aux droits de la nature, Beauchamp souligne que les notions de droits et de droits inhérents ne peuvent s'appliquer qu'à l'être humain. Elles découlent de la conviction de la dignité inaliénable de chaque personne humaine en tant que noyau intangible. Postuler des droits ontologiques n'est donc qu'une projection de concepts humains sur la nature, « un anthropomorphisme qui ne dépasse pas le plan métaphorique » (p. 42). Par contre, « au plan stratégique, il est absolument nécessaire que nous accordions à la nature un statut et une protection juridiques et réglementaires et que nous élaborions des propositions éthiques inclusives. En ce cas, ne parlons pas de droits de la nature comme un impératif catégorique qui s'imposerait à nous du dehors. Parlons plus simplement des droits que nous accordons à la nature en lui reconnaissant sa valeur intrinsèque » (p. 42), valeur qui repose sur le fait, comme l'avait montré Hans Jonas en s'appuyant sur les catégories aristotéliennes, que l'existence vaut plus que le non-être.

Accorder des droits à la nature nous oblige à certains devoirs envers elle. Beauchamp élabore donc une Table de six commandements visant à encadrer nos rapports avec la nature. Parce que nous sommes les seuls agents moraux de la planète, il suggère une éthique environnementale anthropocentrique, mais fondée sur une anthropologie globale et ouverte qui ne nie pas la nature en l'être humain, qui maintient le lien dynamique entre nature et culture sous le signe de l'intendance : l'être humain se voit chargé de garder et de protéger la nature et de développer une responsabilité et une conscience vive de ses liens avec la nature.

L'écologie profonde pêche finalement par absence de préoccupations sociales : « Le souci premier semble la surpopulation alors que les thèmes de l'équité, de la pauvreté au Sud et de la surconsommation au Nord n'interviennent que très peu. La question sociale semble occultée » (p. 45). Or, il est manifeste que la rareté des ressources qui découle du développement entraîne des tensions dans les rapports humains indivi-

duels, politiques et internationaux. Les moyens proposés par l'écologie profonde touchent aux sources d'énergie non polluantes, à la récupération et au recyclage, à la protection des ressources, à la sécurité alimentaire, et à une stabilisation de la démographie. Mais parce qu'elle « précède de beaucoup la conscience de la population en ce qui concerne ses aspirations quotidiennes (l'emploi, le niveau de vie, la consommation) » (p. 104), Beauchamp craint que la concrétisation politique de telles mesures n'entraîne une rupture peut-être violente entre le pouvoir et la société civile. C'est pourquoi le développement durable qui ne remet pas en question l'idée de croissance économique, mais qui vise plutôt à en atténuer les effets sur l'environnement, s'avère pour lui une solution d'abord nettement anthropocentrique et plus soucieuse des questions de justice. En faisant fi des aspects sociaux du malaise, l'écologie profonde dans sa croisade contre la croissance économique risque de faire le plus grand tort aux pauvres du monde entier. La crise de l'environnement est indissociable de la crise du développement et de la croissance humaine. L'auteur estime pour cette raison qu'une éthique de l'environnement doit poursuivre sa réflexion en se penchant sur les dimensions fondamentales de la vie en société que sont le développement durable, l'équité et la participation démocratique, thèmes qu'il aborde successivement dans les chapitres quatre, cinq et six.

Le livre d'André Beauchamp est donc un ouvrage qui devrait réjouir les environnementalistes, c'est-à-dire ceux qui désirent une réforme modérée du système et qui prônent comme solution à la crise environnementale des politiques qui motivent le développement durable. D'un point de vue théorique, la force du livre réside dans le second chapitre qui a le mérite de clarifier le débat entre les diverses approches en plus de présenter les origines philosophiques de ces débats. Son point faible : une ambiguïté au sujet de l'intention de l'auteur marquée par un manque de constance du niveau théorique.

Dany RONDEAU  
Université Laval

Martin BLAIS, *L'œil de Caïn. Essai sur la justice*. Montréal, Les Éditions Fides, 1994, 228 pages.

Pour appuyer sa conviction que l'injustice sous toutes ses formes constitue le problème

numéro un de l'humanité, M. Blais convie le lecteur à considérer son expérience personnelle. Les manifestations multiples et variées de l'injustice, la conscience de la disparité entre les nations et les diverses revendications de droits font naître au cœur de chacun un désir de changement. Pour ce faire, il ne suffit pas que les institutions et les lois soient justes, mais il importe que l'individu acquiert une disposition ferme à rendre à chacun son droit. C'est la justice comme vertu morale sans laquelle tout changement qualitatif structurel est impossible. Telle est la thèse de cet essai sur la justice dont l'exposé sommaire des contenus fera ressortir l'ordre logique.

La première partie de l'ouvrage est intitulée « La théorie de la justice, vertu morale ». L'A. dégage d'abord les divers sens du mot « droit » et insiste sur le sens le plus connu, les lois, dont l'objet est le bon fonctionnement de la société, l'atteinte du bien commun qui est le fondement et le principe de l'ordre juridique. Étant donné que cet ordre juridique se conçoit et s'instaure pour régler la vie en société des êtres humains, il s'ensuit une réflexion sur les principales dimensions de l'être humain et sur les raisons de leur vie en société.

Le deuxième chapitre lève une confusion souvent entretenue, celle du légal et du moral. Le législateur et le moraliste jouent des rôles complémentaires et différents. L'un se préoccupe du bon fonctionnement de la société, l'autre vise le bon fonctionnement de l'individu et de sa conscience. Il faut retrouver, au-delà de la loi positive, une autre loi qui commande à l'être humain de se conduire selon sa nature rationnelle. La morale est précisément cette recherche de ce qui convient comme être humain, ce qui sera précisé et déterminé par la conscience personnelle.

Après avoir précisé le sens premier, fondamental, du mot « droit » : une chose due à autrui en raison de son égalité ou de sa convenance, l'A. termine la première partie de l'ouvrage par un chapitre sur la définition et la division de la justice. Si la justice est cette qualité morale qui fait rendre à chacun son droit ou son dû, il y aura trois espèces de justice selon l'objet de ce droit. Tout d'abord la société revendique de ses membres une contribution au bien commun ; cette espèce de la justice qui incite chacun à rendre à la société ce dû a connu divers noms :